



## Prime d'objectif suite rachat d'entreprise

-----  
Par mav

Bonjour,

Suite au rachat de notre laboratoire par une entreprise, notre ancien employeur refuse de nous verser notre prime d'objectifs de l'année 2024 car pour lui nous ne les avons pas atteint alors que si. Les objectifs sont décidés lors de EAP (mai 2024) et le rachat de l'entreprise date de fin décembre 2024.

J'aurais donc voulu savoir si c'était bien à mon ancien employeur de me verser cette prime (prime qui apparaît en rémunération variable sur mon ancien contrat), si oui que faut-il faire pour qu'il nous la verse ? (Nous sommes seulement 2 employés alors on ne sait pas trop comment s'y prendre)

En sachant que les comptes rendus des EAP ont un tableau récapitulatif des objectifs avec des pourcentages associés pour la prime, mais que seul mon ancien employeur a.